

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **4e jour du mois de décembre 2017**, à la Salle du Conseil, à compter de 19 h 30. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2017-333**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout du point suivant:

- 6.5 Souper fondue au bénéfice de la Fondation de l'école La Tourelle

Adoptée

**2017-334**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 tel que rédigé.

Adoptée

## **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Monsieur Gagné avait adressé une demande au Conseil à propos de l'avenir de l'érablière qu'il loue auprès de la Ville jusqu'en 2019. Il désire savoir si la Ville à l'installation de se départir de cette propriété. Le maire lui répond qu'aucune position n'a été prise pour l'instant, mais qu'il devrait avoir une réponse en février ou mars 2018.

### **2017-335**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA 27<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE HOCKEY CONNIE DION**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos prenne un plan de visibilité publicitaire de 350 \$ lors de la 27<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey sur glace Connie Dion qui aura lieu du 28 janvier au 4 février et du 8 au 11 février 2018. Ce montant sera pris à même les fonds du tournoi de golf du Maire.

Adoptée

### **2017-336**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES FILLES D'ISABELLE POUR LES PANIERS DE NOËL 2017**

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remette un montant de 200 \$ en carte-cadeau de l'épicerie COOP Métro Plus d'Asbestos à titre de contribution financière pour la confection des paniers de Noël pour l'année 2017. Cette somme sera prise à même les fonds provenant du tournoi de golf du maire.

Adoptée

### **2017-337**

#### **APPUI AU DOCUMENT DE POSITION DU MOUVEMENT PRO-CHRYSTILE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement fédéral a proposé jusqu'à maintenant des dispositions relatives aux résidus miniers qui sont rédigées comme suit;

##### *3.1.2.2 Résidus miniers*

*Le règlement n'interdirait pas le traitement de résidus miniers pour en extraire des métaux tels (sic) que le magnésium ou d'autres matériaux ayant une valeur économique, ou pour des produits ou des matériaux qui ne contiennent pas d'amiante.*

*Les résidus miniers ne pourraient pas servir à fabriquer un produit contenant de l'amiante du fait que la fabrication, la vente, la mise en vente et l'exportation de produits contenant de l'amiante seraient interdites.*

*L'utilisation de résidus miniers dans le domaine de la construction ou pour des activités de paysagement serait interdite.*

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos reprend et endosse les arguments avancés par le Mouvement PRO Chrysotile dans le document de position concernant la consultation sur l'approche proposée en matière de réglementation pour interdire l'amiante mise de l'avant par le gouvernement fédéral;

**CONSIDÉRANT** que le troisième alinéa préoccupe au plus haut point les communautés de la grande région de l'amiante du Québec sur les territoires desquels se trouvent des haldes de résidus miniers non seulement quant à son application, mais également quant à sa portée légale;

**CONSIDÉRANT** qu'en rendant illégale l'utilisation des résidus bruts d'amiante de type chrysotile de la grande région de l'amiante (notamment dans des villes comme Thetford Mines et d'Asbestos), le gouvernement ne tient aucunement compte d'une longue réalité historique, à savoir l'utilisation d'agrégats par plusieurs générations aux fins de travaux de construction et d'aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'ensuit un risque d'avalanche de poursuites judiciaires onéreuses dont feraient les frais les citoyens, les institutions, les entreprises et les organisations qui seraient contraints d'assumer des coûts exorbitants pour réaliser des travaux correctifs devenus nécessaires sur leurs propriétés (résidences, immeubles) dont la valeur serait considérablement réduite. Il faut comprendre que, dans trop de cas, ces propriétés constituent généralement la majeure partie du patrimoine familial;

**CONSIDÉRANT** que les résidus miniers que sont les agrégats ne peuvent pas contenir un niveau élevé de fibres dommageables (c'est-à-dire dont la longueur est supérieure à cinq (5) microns) ou représentant un présumé risque élevé pour la santé, à plus forte raison lorsqu'ils sont utilisés de façon responsable et sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** que prohiber les résidus miniers est une porte grande ouverte aux abus de la croisade anti-amiante pour utiliser un moyen extraordinaire à leur disposition : multiplier les dénonciations et harceler nombre de citoyens, d'institutions, d'entreprises et d'organisations;

**CONSIDÉRANT** que la prohibition des résidus miniers découragerait des entreprises intéressées à mettre en valeur et à exploiter les résidus miniers, et compromettrait de façon irrémédiable la possibilité de stimuler une nouvelle activité régionale;

**CONSIDÉRANT** que les deux (2) premiers alinéas de l'article 3.1.2.2 sont suffisamment clairs et couvrent tous les aspects relatifs au bannissement de l'amiante au Canada. En cela, le troisième n'ajoute rien à l'objectif du gouvernement. Aussi, compte tenu des impacts négatifs que cet alinéa, dans sa formulation actuelle, est susceptible de générer, il serait beaucoup plus avisé de la rédiger différemment;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil de la Ville d'Asbestos endosse la proposition formulée par le MPCQ qui recommande de modifier le 3e alinéa de l'article 3.1.2.2 du projet préliminaire sur l'amiante qui pourrait être libellé ainsi :

*L'utilisation, aux fins d'activités de construction ou de paysagement, de résidus miniers présents dans les haldes doit respecter les règlements, règles et normes édictés par les autorités publiques compétentes et de proximité (provinciales et municipales) qui ont la responsabilité de promouvoir un développement économique harmonieux, prometteur*

*et durable pour leurs milieux, tout en s'assurant de protéger la santé des personnes et l'environnement.*

**QUE** la présente résolution soit transmise à l'honorable Marie-Claude Bibeau, Ministre du Développement international et de la francophonie, à l'honorable Kirsty Duncan, Ministre des Sciences et à la Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Catherine McKenna.

Adoptée

**2017-338**

**CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE - CONTRIBUTION POUR L'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**DE** verser la somme de 1 500 \$ au Club de Chasse et Pêche Larochelle pour l'entretien de la patinoire extérieure. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**2017-339**

**SOUPER FONDUE AU BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE LA TOURELLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos participe à l'activité souper fondue organisée par la Fondation de l'école La Tourelle qui aura lieu le 17 février prochain, et ce, par l'achat de quatre (4) billets, pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée

**2017-340**

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	2 844 763,10 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de novembre 2017:	2 844 763,10 \$

Adoptée

**2017-341****ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** les séances ordinaires du Conseil se tiennent aux dates suivantes pour l'année 2018:

8 janvier 2018	5 février 2018	5 mars 2018
9 avril 2018	7 mai 2018	4 juin 2018
9 juillet 2018	13 août 2018	10 septembre 2018
1 <sup>er</sup> octobre 2018	5 novembre 2018	3 décembre 2018

Adoptée

**2017-342****MANDAT D'AUDITS DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour la préparation des états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2017 de la Ville d'Asbestos pour un montant de 14 325 \$ plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de service comprend la production des états financiers consolidés sur le formulaire fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ainsi que le dépôt sur l'application SÉSAMM;

**CONSIDÉRANT** l'évolution des offres de services antérieures :

2013	13 425 \$	
2014	13 695 \$	2.01 %
2015	13 965 \$	1.97 %
2016	14 225 \$	1.86 %
2017	14 325 \$	0.70 %

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**DE** mandater la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour l'audit et la préparation des états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2017 de la Ville d'Asbestos, le tout pour des honoraires établis à 14 325 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**2017-343****CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES ACCEO - RENOUELEMENT POUR 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**DE** renouveler pour l'année 2018 avec la firme ACCEO Solutions inc. le contrat d'entretien des logiciels d'applications municipales au coût de 31 743,28 \$ plus taxes tel que présenté au tableau suivant:

**ACCEO SOLUTIONS INC.  
ANNEXE A  
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN  
LOGICIELS ET PROGICIELS**

<b>CLIENT</b>	<b>PÉRIODE DU CONTRAT</b>
Nom : <b>VILLE D'ASBESTOS</b>	Entrée en vigueur : <b>2018-01-01</b>
Client no. : <b>042906</b>	Echéance : <b>2018-12-31</b>
Contrat no :	

DESCRIPTION	NBRE UTIL.	PRIX ANNUEL
		2018
<b>Logiciels</b>		
Total Gestion de la Cour Municipal		6 933,55 \$
Cour Municipal - UniCité		
Total Gestion des Ressources Financières		9 755,93 \$
Comptabilité par projet - UniCité		
Comptes-fournisseurs - UniCité		
Préparation budgétaire - UniCité		
Grand-Livre / Contrôle budgétaire - UniCité		
Immobilisations - UniCité		
Service de la dette		
Dossier de vérification		
Total Gestion des Ressources Humaines et Paie		4 286,65 \$
Paie/RH - UniCité		
Ms Paie.net - UniCité		
Tableau de bord Paie/RH		
Total Gestion des Ressources Matérielles		644,42 \$
Approvisionnements Léger - UniCité (incluant Gestion Contractuelle)		
Total Gestion des Revenus et Territoire		5 160,16 \$
Immonet - UniCité		
Taxation/ Perception - UniCité		
	<b>Sous-total Logiciels</b>	<b>26 790,70 \$</b>
<b>Progiciels</b>		
Genro	10	1 188,74 \$
Oracle SEO - CPU	1	1 037,80 \$
Générateur de rapport Impromptu	1	297,39 \$
Uniface Runtime		190,78 \$
	<b>Sous-total Progiciels</b>	<b>2 714,71 \$</b>
Complément de couverture		2 247,87 \$
	<b>TOTAL ANNUEL :</b>	<b>31 743,28 \$</b>

**Note 1 :** Les déplacements, frais de séjour et taxes applicables sont en sus.

Signature autorisée: \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

Adoptée

**2017-344**

**PG SOLUTIONS - CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS ANNÉE 2018 POUR LE DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET LE SERVICE DES INCENDIES**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**DE** renouveler pour l'année 2018 avec la firme PG Solutions inc. le contrat d'entretien et de soutien des applications de gestion des permis, qualité des services (requêtes) et urbansime et zonage au coût de 12 095,39 \$ taxes incluses tel que présenté au tableau suivant:



PG Solutions Inc.  
 C/O 210190 Case Postale 11728  
 Succursale Centre-Ville  
 Montréal, Québec H3C 6P7  
 TEL: (418) 734-5037 TELEC: (418) 725-4747  
 SANS FRAIS: 1866 817-4468 - SITE WEB: www.pg-solutions.com

Facture **CESA24672**  
 Date mm/jj/aa **12/1/2017**  
 Page **1 of 1**

Adresse facturation

VILLE D'ASBESTOS  
 Comptes payables  
 345, BOULEVARD ST-LUC  
 ASBESTOS, QC J1T 2W4  
 CANADA

Adresse livraison

VILLE D'ASBESTOS  
 345, BOULEVARD ST-LUC  
 ASBESTOS, QC J1T 2W4  
 CANADA

Numéro projet	Code client	Code représentant	Commande client	Condition de paiement
	7VASB50		CESA	D0 le 1er janvier

N° d'article	Description	Livré	Prix unitaire	Prix total
CESA	Contrat d'entretien et soutien des applications	1.00	\$0.00	\$0.00
DATE	Du 01 Janvier au 31 Décembre 2018	1.00	\$0.00	\$0.00
EGTDOCENT	- Dossier central	1.00	\$1,580.00	\$1,580.00
EGTGPERMI	- gestion des permis	1.00	\$2,175.00	\$2,175.00
EGTQSEREQ	- Qualité des services (requêtes)	1.00	\$2,290.00	\$2,290.00
EGTTRROLE	- Transfert du rôle d'évaluation	1.00	\$1,365.00	\$1,365.00
EGTURBAZO	- Urbanisme (zonage)	1.00	\$1,580.00	\$1,580.00
EJMAPUSNO	- gestion de carte JMap - Usager nommé	1.00	\$1,140.00	\$1,140.00
EJMAPEXUN	- Extensions de base JMap	1.00	\$390.00	\$390.00
			Sous-total	\$10,520.00
			TPS/TVH	\$526.00
			TVQ	\$1,049.39
			Total	\$12,095.39

DE renouveler pour l'année 2018 toujours avec la firme PG Solutions inc. le contrat d'entretien et de soutien de prévention mobile, prévention, plan d'intervention et rapport d'intervention au coût de 1 310,72 \$ taxes incluses tel que présenté au tableau suivant:



**PG Solutions**

PG Solutions Inc.  
C/O 210190 Cese Poetala 11728  
Succursale Centre-Ville  
Montréal, Québec H3C 8P7  
TEL: (418) 724-5037 TELEC: (418) 725-4747  
SANS FRAIS: 1866 617-4488 - SITE WEB: www.pg solutions.com

Facture **CESA25355**  
Date mm/j/aa **12/1/2017**  
Page **1 of 1**

**Adresse facturation**

VILLE D'ASBESTOS  
Comptes payables  
345, BOULEVARD ST-LUC  
ASBESTOS, QC J1T 2W4  
CANADA

**Adresse livraison**

VILLE D'ASBESTOS  
345, BOULEVARD ST-LUC  
ASBESTOS, QC J1T 2W4  
CANADA

Numéro projet	Code client	Code représentant	Commande client	Condition de paiement
	7VAS850		CESA	Dû le 1er janvier

N° d'article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix total
LPL-CESA	Contrat d'entretien et soutien des applications	1.00	\$0.00	\$0.00
LPL-DATE	Du 01 Janvier au 31 Décembre 2018	1.00	\$0.00	\$0.00
LPL-EUCSERV	- Licence Première Ligne - Serveur	1.00	\$1,140.00	\$1,140.00
LPL-EPRULMOS	- Prévention mobile	1.00	\$0.00	\$0.00
LPL-EPREVENT	- Prévention	1.00	\$0.00	\$0.00
LPL-EPLINTER	- Plan d'intervention	1.00	\$0.00	\$0.00
LPL-ERAPINTER	- Rapport d'intervention	1.00	\$0.00	\$0.00
			Sous-total	\$1,140.00
			TPS/TVH	\$67.00
			TVQ	\$133.72
			Total	\$1,310.72

Adoptée

**CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS - RAPPORT ANNUEL DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES GRATIFICATIONS DÉCLARÉS**

La greffière annonce qu'aucune déclaration n'a été faite au Registre des dons, cadeaux et autres gratifications pour l'année 2017.



**2017-345****AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION (PARCS) + PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ ÉTUDIANT 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande de subvention au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme *Emploi été étudiant 2018* afin de soutenir et favoriser l'emploi étudiant à la Ville d'Asbestos.

**QUE** le directeur du Service des Loisirs d'Asbestos est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents et formulaires requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017**

Chacun des membres du Conseil a reçu de la greffière son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires et l'a déposé conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA GREFFIÈRE RELATIF À LA VENTE POUR TAXES EFFECTUÉE LE 17 NOVEMBRE 2017**

La greffière déclare qu'aucune des deux (2) propriétés ayant été mises aux enchères le 17 novembre dernier n'a été vendue. Les taxes ayant été réglées pour les deux autres propriétés apparaissant dans l'avis public, ces dernières ont été retirées du processus avant la vente.

**2017-346****SERVITUDE POUR L'INSTALLATION DE RÉSERVOIR DE PROPANE SUR LE TERRAIN DE LA VILLE D'ASBESTOS PAR L'ENTREPRISE NATURE FIBRES**

**CONSIDÉRANT** que Nature Fibres inc. est propriétaire du lot 6 119 913 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Richmond, sur lequel sont construits des réservoirs de propane qui empiètent sur un lot appartenant à la Ville d'Asbestos, lot portant le numéro 6 119 911 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Richmond;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos établisse au bénéfice de Nature Fibres inc. une servitude de tolérance permettant uniquement de maintenir ledit réservoir de propane avec le talus dans sa situation actuelle;

**QUE** l'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge de Nature Fibres inc. ;

**QUE** monsieur le maire ou le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer, pour et nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la servitude.

Adoptée

#### **2017-347**

##### **UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos dispose de sommes empruntées par règlement qui n'ont pu être utilisées aux fins auxquelles elles étaient prévues initialement ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux prévoit qu'il est possible d'affecter ces soldes disponibles au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts ;

**CONSIDÉRANT** la liste suivante des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés:

2007-129	Équipements Travaux publics	5 512,56 \$
2008-139	Équipements Travaux publics	3 479,32 \$
2009-153	Travaux Infrastructures et Équipement	23 206,18 \$
2010-160	Véhicules	6 088,04 \$
2008-138	Parcs municipaux	10 370,53 \$
2011-175	Travaux Infrastructures – rue Bourbeau et Équipements	16 391,66 \$
2012-181	Travaux Infrastructures - boulevard St-Luc	32 420,47 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos décide d'appliquer les soldes disponibles pour un montant total de 97 468,76 \$ au remboursement de la dette prévue pour l'année 2017.

Adoptée

#### **2017-348**

##### **AFFECTATION DE LA RÉSERVE FINANCEMENT DE DÉPENSES DESTINÉES À AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'améliorations de desserte en eau potable et d'infrastructures de prétraitement des eaux usées durant l'année 2017;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos comptabilise annuellement une réserve financière pour le renouvellement des infrastructures destinée à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

	Création	Utilisation	Solde	Affectations durant l'année 2017	
2006	200 409,65 \$		200 409,65 \$	Usine de prétraitement eaux usées	208 000 \$
2007	206 013,21 \$		406 422,86 \$	St-Joseph	150 000 \$
2008	218 148,62 \$		624 571,48 \$	Notre Dame	150 000 \$
2009	219 836,00 \$	695 976,84 \$	148 430,64 \$		
2010	237 500,00 \$		385 930,64 \$		
2011	220 778,00 \$		606 708,64 \$		
2012	183 641,00 \$	600 000,00 \$	190 349,64 \$		
2013	211 272,00 \$		401 621,64 \$		
2014	217 128,00 \$		618 749,64 \$		
2015	218 260,00 \$		837 009,64 \$		
2016	224 395,00 \$	350 000,00 \$	711 404,64 \$		
2017	212 460,00 \$	508 000,00 \$	415 864,64 \$		

**CONSIDÉRANT** le règlement d'emprunt numéro 2017-261 qui décrétait l'affectation d'un montant de 208 000 \$ de sa réserve financière pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'AFFECTER** la réserve financière pour les infrastructures du montant de 208 000 \$ afin de financer une partie des travaux de desserte en eau potable et d'infrastructures de prétraitement des eaux usées.

Adoptée

#### 2017-349

#### **AIDE FINANCIÈRE POUR LA RESSOURCE INTERMÉDIAIRE D'HÉBERGEMENT DE LA MRC D'ASBESTOS (RÉSIDENCE MONFFETTE)**

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission municipale du Québec du 25 février 2016 prononçant la caducité de la reconnaissance d'exemption de taxes accordée à la Corporation de la ressource intermédiaire d'hébergement de la MRC d'Asbestos, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**CONSIDÉRANT** que la ressource intermédiaire d'hébergement offre un service à des personnes en perte d'autonomie souffrant de problème de santé mentale et d'Alzheimer;

**CONSIDÉRANT** que ce service est d'une importance majeure pour toute la population de la MRC des Sources et répond à un besoin grandissant;

**CONSIDÉRANT** que cette décision a d'importantes répercussions financières sur cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos accorde une aide financière de 3 817,60 \$ à la Ressource intermédiaire d'hébergement de la MRC d'Asbestos (Résidence Monfette), soit l'équivalent des taxes foncières pour l'année 2017.

Adoptée

**2017-350**

**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER DES ACHATS D'IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**D'AFFECTER** le surplus accumulé pour un montant de 269 273,80 \$ afin de financer les différents achats suivants :

- |  |               |
|--|---------------|
| • Immeuble résidentiel – Carl Veillette                  | 128 997,50 \$ |
| • Immeuble – cantine – 2954-5233 Québec                  | 60 000,00 \$  |
| • Terrain vacant – Mario Leclerc et François Labrecque   | 10 000,00 \$  |
| • Immeuble au 120, 21 <sup>e</sup> Avenue                | 60 000,00 \$  |
| • Terrain vacant – Bernard Coulombe – Projet résidentiel | 10 276,30 \$  |

Adoptée

**2017-351**

**AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À SPORTS CBA PAR LE CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos se porte caution du prêt hypothécaire du Centre récréatif d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le Centre récréatif d'Asbestos désire céder une partie de terrain à Sports CBA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos, vu sa qualité de caution du Centre récréatif d'Asbestos, consente à la cession d'une partie de son terrain au profit de Sports CBA.

Adoptée

**2017-352**

**ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DU 120, 21E AVENUE**

**CONSIDÉRANT** le problème de déneigement et de drainage sur la 21<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de la propriété située au 120, 21<sup>e</sup> Avenue permettrait de procéder à des correctifs pour le déneigement et le drainage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos procède à l'achat de la propriété située au 120, 21<sup>e</sup> Avenue, soit le lot 3 172 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond et ce pour un montant de 60 000 \$.

**QUE** l'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge de la Ville d'Asbestos;

**QUE** monsieur le maire ou le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer, pour et nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée

**2017-353**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES - FOURNITURE DE CARBURANT À LA POMPE 2018-2019-2020**

Un appel d'offres ayant été fait pour la fourniture d'essence à la pompe pour les années 2018-2019-2020 pour les véhicules et équipements municipaux, deux soumissions ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

Garage Ubald Fréchette inc. : (Shell)

Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb :	0,020 \$
Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb :	0,020 \$

Coop Pré-Vert : (Sonic)

Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb :	0,020 \$
Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb :	0,020 \$

Suncor Énergie: (Pétro-Canada)

Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb :	0,024 \$
Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb :	0,024 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de fourniture de carburant à Suncore Énergie (Pétro-Canada), et ce, aux montants d'escompte soumis et aux conditions énumérées dans l'appel d'offres, le tout pour les années 2018-2019-2020.

Adoptée

**2017-354**

**DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) VOLET 1.5 POUR LE PROJET: INFRASTRUCTURES 2018**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a pris connaissance du guide sur les règles et normes PIQM;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet d'infrastructures 2018 pour les rues Doyon et Manville Ouest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil municipal d'Asbestos autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet d'infrastructure 2018 pour les rues Doyon et Manville Ouest;

**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet;

**QUE** la trésorière soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet d'infrastructure 2018 du volet 1.5 du PIQM.

Adoptée

#### **2017-355**

##### **ACHAT D'UN CAMION ÉCUREUR AUPRÈS DE LA VILLE DE MATANE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'un camion écurer auprès de la Ville de Matane, et ce pour un montant de 90 000 \$.

**QUE** le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

#### **2017-356**

##### **MANDAT POUR ACHAT D'UNE EXCAVATRICE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville mandate le directeur des Travaux publics, afin de procéder à un appel d'offres pour l'achat d'une excavatrice.

Adoptée

#### **2017-357**

##### **ENTENTE AVEC SPORTS CBA POUR ACHAT DE SERVICES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos achète pour un montant de 6 500 \$ annuellement (incluant les taxes applicables), en heure de location de plateaux d'activités pour une utilisation par ses citoyens pour les années 2018-2019-2020-2021 et 2022.

**QUE** le directeur du Service des Loisirs d'Asbestos soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents et formulaires requis pour cette entente avant le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année afin d'établir les périodes d'utilisation par la Ville d'Asbestos.

Adoptée

**RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Mois de novembre 2017					
Type permis	Nb log. créés	Nb émis	Valeur	Montant	
Abattage d'arbres / Déboisement		5		100,00	
Captage des eaux		1	6 000,00	50,00	
Construction bâtiment accessoire					
Construction commerciale		1	172 000,00	394,00	
Construction industrielle		1	800 000,00	1 650,00	
Construction résidentielle	1	2	232 654,00	227,00	
Démolition					
Dépôt de neige		3		750,00	
Enseigne					
Excavation, remblai, nivellement		1	20 000,00	25,00	
Exploitation d'usage commercial					
Exploitation d'usage domestique					
Fenêtres					
Foyer extérieur					
Patio, terrasse, galerie, balcon, ...					
Rénovation commerciale		1	4 000,00	58,00	
Rénovation industrielle					
Rénovation institutionnelle					
Rénovation résidentielle		1	11 000,00	31,00	
Toiture		4	15 900,00	95,00	
Lotissement		2			
<b>Total:</b>		1	22	1 261 554,00	3 380,00

**2017-358**

**ACHAT D'UNE IMPRIMANTE/NUMÉRISATRICE À PLAN 36 POUCES**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition auprès d'ACCEO d'une imprimante/numérisatrice à plan 36 pouces pour un montant de 8 139,72 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

**2017-359**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Certains citoyens désirent de l'Information sur la vente pour taxes qui a eu lieu le 17 novembre 2017.

## **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les conseillers souhaitent de joyeuses fêtes à tous et invitent la population à assister à la séance d'adoption du budget.

Le conseiller René Lachance annonce que la programmation du Service des Loisirs pour l'hiver 2018 est maintenant disponible.

Le conseiller Jean Roy mentionne qu'il a commencé à travailler sur le dossier de relocalisation de l'Écocentre et de la Régie.

Monsieur le maire souhaite lui aussi de joyeuses fêtes à tous et annonce que le travail sur le budget est presque terminé et qu'il sera adopté le 18 décembre prochain lors d'une séance extraordinaire.

### **2017-360**

#### **ENTENTE DE PARTENARIAT 2018 AVEC LE CAMP MUSICAL D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos renouvelle pour l'année 2018 une entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos, entente couvrant un ensemble de services offerts en échange d'une participation financière de l'ordre de 9 000 \$ plus les taxes applicables. Que le maire suppléant et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, à signer l'entente de partenariat 2018.

Adoptée

### **2017-361**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 30.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**